

# DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

## FONDATIONS

FOUILLES PAR TOUS MOYENS APPROPRIÉS.  
FONDATIONS PAR SEMELLES FILANTES, LONGRINES SUR PLOTS BA, VOIR  
PIEUX SUIVANT ÉTUDES BÉTON ARMÉ, ET AVIS DU BUREAU DE CONTRÔLE.

## GROS ŒUVRE

- MURS DE FAÇADES, PIGNONS ET REFENDS : EN BÉTON BANCHÉ REVÊTU  
DE PEINTURE EXTÉRIEURE ÉTANCHE OU MAÇONNERIE D'AGGLOS AVEC  
ENDUIT MONOCOUCHE.  
- PLANCHERS SUR ÉTAGE COURANT : EN BÉTON ARMÉ (PRÉDALLE OU  
COULÉ EN PLACE), SOUS FACE DESTINÉE À RECEVOIR UN ENDUIT GARNISSANT  
AVANT PEINTURE

## CHARPENTE ET COUVERTURE

CHARPENTE MÉTALLIQUE TRAITÉE ANTI CORROSION.  
COUVERTURE EN TÔLES PRÉ LAQUÉES.  
PLAFONDS SOUS TOITURE : EN PLACOPLÂTRE SUR OSSATURE MÉTALLIQUE  
SOUS ISOLATION

## ÉTANCHEITE

LES COURSIVES EXTÉRIEURES RECEVRONT UNE ÉTANCHÉITÉ LIQUIDE  
LES VARANGUES RECEVRONT UNE ÉQUERRE D'ÉTANCHÉITÉ EN PÉRIPHÉRIE  
OU ÉTANCHÉITÉ LIQUIDE SUIVANT LE CAS.

## MENUISERIES EXTERIEURES

MENUISERIES ALUMINIUM OU PVC.  
OCCULTATIONS DES BAIES PAR VOILETS ROULANT ALUMINIUM OU PVC  
POUR LES FENÊTRES DE CHAMBRES DES LOGEMENTS (SUIVANT PLAN) A  
COMMANDE MANUELLE.  
VOLET ROULANT POUR BAIE DU SÉJOUR POUR LES LOGEMENTS EN RDC.

## CLOISONS DE DISTRIBUTION INTERIEURES

LES CLOISONS SERONT DU TYPE PLACOSTILL AVEC OSSATURE MÉTALLIQUES  
ET PLAQUES DE PLÂTRE HYDROFUGE POUR LES SALLES DE BAINS.

## MENUISERIES INTERIEURES

- HUISSERIES : MÉTALLIQUES OU BOIS.  
- PORTE PALLIÈRE : À ÂME PLEINE ACOUSTIQUE AVEC SERRURE DE SÛRETÉ.  
- PORTES INTERIEURES : DE TYPE ISOPLANE PREPEINTE  
- PORTE DE PLACARD : SELON PLAN, PORTES COULISSANTES  
- EQUIPEMENT PLACARDS : 1 ÉTAGÈRE HAUTE AVEC TRINGLE PENDERIE. 1  
SÉPARATION VERTICALE ET 2 ÉTAGÈRES (SUR 1 CÔTÉ) RÉGLABLES SUR  
CRÉMAILLÈRES POUR LES PLACARDS DE LARGEUR SUPÉRIEURE À 1,20 M.

## RETELEMENTS DES SOLS

SUR TOUTE LA SURFACE DES LOGEMENTS, REVÊTEMENTS EN CARRELAGE  
GRÉS ÉMAILLÉ PLINTHES BOIS OU GRÉS ASSORTIES EN PÉRIPHÉRIE  
SUR LES VARANGUES CARRELAGE ANTI DÉRAPANT POSENT À LA COLLE OU  
SUR CHAPE.  
SUR LA SURFACE DES COMMUNS RDC ET ÉTAGES REVÊTEMENT EN  
CARRELAGE GRÉS ÉMAILLÉ AVEC PLINTHES EN PÉRIPHÉRIE.

## ELECTRICITE

TYPE D'INSTALLATION ENCASTRÉE DANS DALLES, MURS ET CLOISONS  
DEPUIS TABLEAU ÉLECTRIQUE.  
PUISSANCE SELON TYPE DE LOGEMENT.  
APPAREILLAGE, TYPE LEGRAND SÉRIE MOSAÏQUE, OU ÉQUIVALENT.  
LES LOGEMENTS SONT ÉQUIPÉS SELON LA NORME NF C 15- 100 .

## EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

- TÉLÉVISION : 1 PRISE TV DANS LE SÉJOUR ET DANS UNE CHAMBRE.  
- TÉLÉPHONE : 1 PRISE D'ARRIVÉE, ÉQUIPÉE D'UN CONJONCTEUR, DANS LE  
SÉJOUR ET DANS LES CHAMBRES.  
- TÉLÉVISION : ANTENNE COLLECTIVE RÂTEAU ET PARABOLIQUE EN TOITURE  
DU BÂTIMENT  
- V.M.C. VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE INDIVIDUELLE AVEC  
BOUCHÉS D'EXTRACTION DANS LES WC, ET SALLES DE BAINS SANS OUVERTUR  
ES.  
DÉSENFUMAGE DE LA CAGE D'ESCALIER PAR CHÂSSIS À COMMANDE  
MANUELLE. (SI BESOIN SUIVANT PLAN)

## APPAREILS SANITAIRES

EQUIPEMENT SANITAIRE ET PLOMBERIE : DISTRIBUTION EN CUIVRE OU  
RETUBE.  
DE COULEUR BLANCHE :  
- BAC À DOUCHE OU DOUCHE A L'ITALIENNE (SELON PLAN), AVEC ENSEMBLE  
DOUCHETTE TÉLÉPHONE.  
- CUVETTE WC EN PORCELAINE AVEC RÉSERVOIR ATTENANT.  
- ROBINETTERIE MITIGEUR SUR TOUS LES APPAREILS.  
- BAIGNOIRE ACRYLIQUE (LOCALISATION SUIVANT PLAN)

## MEUBLE SDB

- VASQUES CÉRAMIQUE INCORPORÉE DANS MEUBLE PANNEAUX DE  
PARTICULES MÉLAMINÉES ET PLAN DE TRAVAIL EN STRATIFIE POSTFORMÉ,  
AVEC MIROIR OU VASQUE EN RÉSINE MOULÉ DANS MEUBLE (SIMPLE  
VASQUE OU DOUBLES VASQUES SUIVANT PLAN)

## EQUIPEMENT CUISINE /

- CUISINES ÉQUIPÉES EN PANNEAUX DE PARTICULES MÉLAMINÉES ET PLAN DE  
TRAVAIL EN STRATIFIE POSTFORMÉ COMPRENANT POUR :  
1 ÉVIER INOX 2 BACS 1 ÉGOUTTOIR AVEC MEUBLE 2 PORTES,  
1 PLAQUE ÉLECTRIQUE 4 FEUX POUR LOGEMENT T3 ET T4, 1 PLAQUE  
ÉLECTRIQUE 2 FEUX POUR LOGEMENT T2 ; 1 HOTTE ÉLECTRIQUE ASPIRANTE  
1 ÉLÉMENT BAS - 1 ÉLÉMENT HAUT  
ATTENTE POUR MACHINE À LAVER

## PRODUCTION D'EAU CHAUDE

BALLONS D'EAU CHAUDE ÉLECTRIQUE AVEC GROUPE DE SÉCURITÉ CAPACITÉ  
DE 100 À 150 LITRES (SELON TYPOLOGIE)

## CLIMATISATION

CLIMATISATION PAR SYSTÈME SPLIT A COMMANDE INDIVIDUELLE POUR  
CHAMBRES DES LOGEMENTS.

## PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET FAIENCES

- CUISINES : FAÏENCE 0.15 X 0.15 OU 0.20 X 0.20 SUR UNE HAUTEUR DE  
0.60 M AU-DESSUS DU PLAN DE TRAVAIL  
- SALLE DE BAINS : FAÏENCE DE COULEUR 0.20 X 0.20. LOCALISATION :  
SUR 2,00 M DE HAUT AU POURTOUR DE LA BAIGNOIRE OU DOUCHE SELON  
LE CAS  
- SUR PORTE PALLIÈRE : LASURE OU PEINTURE  
- SUR MENUISERIE INTERIEURE : 2 COUCHES DE PEINTURE  
GLYCÉROPHALIQUE OU LASURE.  
- SUR PLAFOND BÉTON : GOUTTELETTES FINES PROJETÉES OU PEINTURE LISSE.  
- SUR FAUX PLAFOND EN ÉTAGE : PEINTURE ACRYLIQUE.  
- SUR LES MURS DES PIÈCES SÈCHES : 2 COUCHES DE PEINTURE VINYLIQUE  
- SUR LES MURS DES PIÈCES HUMIDES (HORS ZONES EN FAÏENCE) : 2  
COUCHES DE PEINTURE GLYCÉROPHALIQUE.

## EQUIPEMENT DES IMMEUBLES

- PALIERS D'ÉTAGES : DÉCORATION SELON ÉTUDE DE L'ARCHITECTE.  
- SOL : CARRELAGE GRÉS CÉRAME 0,30 X 0,30  
- MURS : REVÊTEMENT DÉCORATIF OU PEINTURE, AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.  
- ÉCLAIRAGE : PAR POINTS LUMINEUX COMMANDÉS PAR MINUTERIE  
- BATTERIE DE BOITES AUX LETTRES : SELON NORMES OPT.  
- CAGES D'ESCALIER : MARCHES, CONTREMARCHE ET PALIER EN CIMENT.  
- MURS ET PLAFOND : BRUT DE BÉTON AVEC COUCHE DE PEINTURE  
ACRYLIQUE - COURSIVES : EN BÉTON, GARDE-CORPS EN SERRURERIE  
- LOCAL POUBELLE : COMMUN AU NIVEAU D'ACCÈS À LA RÉSIDENCE.

## EQUIPEMENTS EXTERIEURS

- ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES : PAR RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE  
LA COMMUNE.  
- ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : PAR RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE LA  
COMMUNE.  
- ALIMENTATION EAU POTABLE : PAR RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE LA  
COMMUNE.  
- BRANCHEMENTS EAU : EN POLYÉTHYLÈNE JUSQU'AUX GAINES COMMUNES  
DE L'IMMEUBLE.  
- RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE : RACCORDEMENT EN SOUTERRAIN AU RÉSEAU OPT.  
- ELECTRICITÉ : ALIMENTATION EN SOUTERRAIN JUSQU'AUX GAINES PALLIÈRES.  
TABLEAU DISJONCTEUR INTERIEUR À CHAQUE LOGEMENT.  
- ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR : PAR RÉSEAU SOUTERRAIN.  
- ESPACES VERTS : ENGAGONNÉS ET PLANTÉS D'ARBRES À HAUTES TIGES ET  
D'ARBUSTES SUIVANT PLANS

## NOTA :

LES PRODUITS INDIQUÉS SOUS LE NOM DE LEUR FABRICANT, PEUVENT ÊTRE  
REPLACÉS PAR DES MARQUES CONCURRENTES DE QUALITÉ ÉGALE OU  
SUPÉRIEURE.  
LE MAÎTRE D'OUVRAGE SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER CERTAINS DÉTAILS  
DANS LA MESURE OÙ IL SE RÉVÉLERAIT UNE OBLIGATION OU UNE POSSIBILITÉ  
D'AMÉLIORATION DE FONCTIONNEMENT.